



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE
PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES
BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE -
LOT N°1 NETTOYAGE DE TOUS LES
BATIMENTS COMMUNAUX PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ SAMSIC SAS 1**

**DÉCISION N° AU-19-090
EN DATE DU 27 FEVRIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°15-302 en date du 14 octobre 2015 de signer le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 : nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 29/10/2015) ;

VU la décision n°16-101 en date du 30 mars 2016 de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 : nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 15/04/2016) ;

VU la décision n°16-417 en date du 27 décembre 2016 de signer l'avenant n°2 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 : nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 10/01/2017) ;

VU la décision n°17-150 en date du 21 avril 2017 de signer l'avenant n°3 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 : nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 02/05/2017) ;

VU la décision n°18-150 en date du 03 décembre 2018 de signer l'avenant n°4 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 : nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 13/12/2018) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte la correction d'erreurs matérielles contenues dans l'avenant n°4 dont l'objet portait sur la prise en compte du nettoyage des équipements de l'ensemble scolaire Simone VEIL (correction de centimes sur le montant de la TVA et omission de 50 € HT sur le montant de l'avenant lors du calcul du nouveau montant annuel du marché).

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°5 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie, pour le lot 1 : nettoyage des bâtiments communaux, avec la société SAMSIC SAS 1, domiciliée, 6, rue de Châtillon, La Rigourdière – CS 57745 – 35570 CESSON SEVIGNE Cedex, représentée par Monsieur Nicolas PETKOVSKI, Chef d'établissement.

Le montant rectifié de l'avenant n°4 est de 100 550,98 € HT soit 120 661,18 € TTC (au lieu de 100 500,98 € HT).

Le nouveau montant annuel du marché suite aux rectifications s'élève à 1 285 187,28 € HT (1 542 224,74 € TTC). °

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER